ETUDIANT

A partir du prochain numéro vous pourrez retrouver une rubrique "Orientation" permanente, orchestrée par Mme. NESTRIGUE, conseillère d'orientation psychologue au collège.

Préparons notre futur !

Lycée Charles de Gaulle : 2ème année d'ouverture de l'option de détermination Danse.

"Se donner le plus qui fait la différence !"

Slogan

Depuis la rentrée 2003, le lycée Charles De Gaulle propose dans son cursus général une spécialité artistique, en l'occurrence, une option Danse !

L'idée : proposer dès la seconde une option alliant théorie et pratique ; trois heures hebdomadaires dirigées par une professeure.

Un contenu très sérieux de l'option :

"Un cours sur l'histoire de la danse et l'étude approfondie d'un ballet classique constitueront la théorie". La pratique, quant à elle, permettra aux danseuses de participer à des "ateliers chorégraphiques réalisés avec des professionnels, au sein même du CNR qui nous prête ses locaux" (Geneviève Guyon).
Les élèves pourront ensuite opter pour un bac L avec épreuve obligatoire de spécialité d'arts, Coefficient 6.
A noter que les élèves bénéficieront de l'intervention régulière d'artistes locaux, danseuse, historienne de danse...

L'étranger :

Le but, étant à long terme, d'étendre et de multiplier les liens avec les pays de l'est.
La danse comme viatique de l'épanouissement des champs culturels. Le programme s'annonce chargé !!!

Interview

Nous avons eu la chance de rencontrer Mme.Guyon, la professeure de danse du lycée Charles De Gaulle pour les élèves de l'option de détermination danse :

1) Etiez-vous juste prof de sport au lycée Charles De Gaulle avant de vous occuper de cette option ?

Non, j'ai postulé pour m'occuper de cette option ; il y a eu une sélection sur dossier, et j'ai été nommée pour ce poste en 2002.

2) Qui a eu l'idée d'ouvrir cette section ? De quand date ce projet ?

C'est avec la volonté de l'inspecteur pédagogique régional, Mme.Bonnery, et de M.Berry, le proviseur.
Ce projet était déjà en place à Chalon-sur-Soâne et à Nevers en ce qui concerne la Bourgogne, mais en France il en existe dans plusieurs établissements.

Directeur de publication : Monsieur CLERE
Collège André Malraux
Novembre 2004

3) Y a-t-il une sélection d'entrée pour cette option détermination ?

Au départ non, c'est-à-dire que la section est limitée à 18 places. Donc, si j'ai seulement 16 demandes, j'accepte tout le monde ; mais si par exemple j'ai 20 demandes il y a une sélection qui se fait surtout à partir du dossier scolaire.

4) Quel type de danse exploitez-vous ?

En seconde on fait de l'initiation, c'est-à-dire : hip-hop ; classique ; jazz et contemporain.
En première on exploite 2 ballets classiques et 1 contemporain.
Et en terminale 1 classique et 2 contemporains.
Les œuvres étudiées dans cette section me sont imposées par le conseil national des programmes ; c'est un programme comme dans n'importe quelle autre option !
Et contrairement à ce que beaucoup de gens croient, durant mes cours il y a 2 tiers de pratique et 1 tiers de théorie.

5) Vos élèves arrivent-elles débutantes en danse ?

Il y a de tout, le groupe est très hétérogène.
Mais en général les filles qui ont fait de la danse en dehors ont un petit vécu ; mais l'important, c'est la motivation !
Et il y a des filles qui veulent faire cette option pour avoir un enrichissement personnel.

6) Y a-t-il beaucoup de vos élèves qui veulent faire carrière ?

Pas forcément pour être danseuse, non mais pour être dans ce milieu artistique, oui ! Mais c'est très varié, ça peut être plus axé sur le théâtre ou sur un autre domaine artistique.

7) Pour celles qui veulent faire carrière, que leur conseillez-vous comme école supérieure ?

Une faculté où elles peuvent suivre leur option danse, ou une classe danse étude à Lyon.

Merci à Mme.Guyon pour sa participation

Autres voies proposées dans le domaine de la danse :

Le Conservatoire de Paris

Le département danse du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), assure la formation supérieure et professionnelle des danseurs et leur préparation à leur insertion dans la vie professionnelle.
Les candidats sont sélectionnés par concours. Les inscriptions se font par téléphone ou internet.
Les jeunes sont recrutés de 12 à 15 ans pour le classique, de 13 à 17 ans pour le contemporain.
Les disciplines complémentaires sont : musique, histoire de la danse, anatomie, atelier de composition chorégraphique. La cinquième année d'études est consacrée à la pratique de la scène.
Cette 5e année est également ouverte par concours à des candidats n'ayant pas effectué leurs études au Conservatoire.
A l'issue de la cinquième année, les élèves obtiennent le diplôme national d'études supérieures chorégraphiques. La sixième année permet aux élèves de se perfectionner, de se préparer aux auditions pour entrer dans les compagnies nationales ou internationales.

CNSMDP
Cité de la Musique
209, avenue Jean Jaurès
75019 Paris
01 40 40 46 33
www.cnsmdp.fr

Le Conservatoire de Lyon

Le CNSML a des fonctions similaires au Conservatoire de Paris.
Le recrutement se fait sur concours. Les élèves doivent être âgés de 14 à 20 ans. Les études durent 4 ans. Les élèves peuvent choisir l'option danse classique ou contemporaine.
Les disciplines complémentaires : formation musicale, histoire de la danse, anatomie, danse de caractère.
Pendant les quatre années d'études, les élèves poursuivent leur enseignement général par correspondance.

CNSML
3, quai Chauveau
69266 Lyon
04 72 19 26 26
www.cnsm-lyon.fr

L'école de danse de Marseille

Formation similaire aux deux autres Conservatoires.
Enseignement de la danse classique, contemporaine, jazz, de caractère. L'admission se fait sur audition. Les élèves doivent être âgés de 8 à 21 ans.
Un certificat de fin d'études chorégraphiques est délivré à l'issue du cycle secondaire (études supérieures).
Parallèlement, les élèves poursuivent leur scolarité dans des classes à horaires aménagés des collèges ou lycées de Marseille.

Ecole nationale supérieure de danse de Marseille
Ballet national de Marseille Roland Petit
20,bd Gabès
13417 Marseille
Cedex 8
04 91 32 72 72
www.ecole-danse-marseille.com

H.LACROIX

Directeur de publication : Monsieur CLERE
Collège André Malraux
Novembre 2004